

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DE GROUPEMENT PEDAGOGIQUE
VERE - LEZERT

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique VERE-LEZERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Annie CARAYON, Présidente du S.M.R.P.

Présents :

Mesdames Annie CARAYON, Emilie BÉZIO, Séverine LO, Flavie PIRON
Messieurs, Didier BONNEFOUS, Max ESCAFFRE, Frédéric ORGUEIL, Rémy PEZET, Alain TROUCHE

Absents excusés :

Absents : Emeline VIGROUX, Pascal HEBRARD, Jean-Marc BALARAN

Date de la convocation : le 21 novembre 2025

Secrétaire de séance : Emilie BÉZIO

Nombres de membres :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

D03-05122025 : Attribution d'une carte cadeau au bénéfice des employés du syndicat

Madame la Présidente demande aux élus de bien vouloir rajouter ce point à l'ordre du jour. Les élus acceptent à l'unanimité.

Le syndicat propose d'attribuer à chaque employée une carte cadeau d'une valeur de 100 euros, valable dans les enseignes Leclerc. Cette attribution avait déjà été réalisée au cours des précédentes années, en guise de cadeau de fin d'année.

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Comité Syndical

Fait à Castanet le 05/12/2025

La Présidente, Annie PEZET – CARAYON

La secrétaire, Emilie BEZIO

S.M.R.P
VERE - LEZERT
MAIRIE DE CASTANET
81150 CASTANET
Siret : 258 101 823 00015

Le Maire / Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission au représentant de l'Etat le
et publication le